

**Notice supplémentaire importante sur les restrictions de visa
pour le renforcement des mesures de sécurité frontalière
liée à la propagation du Nouveau Coronavirus**

Le 19 mars 2020, le Gouvernement japonais a décidé de renforcer drastiquement les mesures supplémentaires de sécurité à la frontière contre la propagation des infections au nouveau Coronavirus comme suit;

1. La validité du visa d'entrée unique et du visa d'entrées multiples, y compris le visa diplomatique et officiel du Japon, ayant été délivrés au plus tard le 21 mars 2020 par les ambassades, les consulats généraux et le consulat du Japon dans les 38 pays suivants tels que les États membres de l'Espace Schengen, l'Irlande, l'Andorre, l'Iran, le Royaume-Uni, l'Égypte, Chypre, la Croatie, Saint-Marin, le Vatican, la Bulgarie, Monaco et la Roumanie sera temporairement suspendu.

2. La convention d'exemption de visa pour les États membres de l'Espace Schengen, l'Irlande, l'Andorre, l'Iran, le Royaume-Uni, Chypre, la Croatie, Saint-Marin, le Vatican, la Bulgarie, Monaco et la Roumanie sera temporairement suspendue.

3. Les mesures qui précèdent aux paragraphes 1 et 2 entreront en vigueur le 21 mars 2020. 0h00 (JST) jusqu'en fin avril 2020.

États membres de l'Espace Schengen : 26 pays

Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse.